

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2026\_C\_042**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BIOFUEL RÉUNION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL,** le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>42</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>48</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

**ETAIENT ABSENTS :**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS** qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

## **AFFAIRE - 2026\_C\_042**

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BIOFUEL RÉUNION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE FILIÈRE DE VALORISATION DES HUILES ALIMENTAIRES USAGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CIREST**

---

L'article L 541-2 du Code de l'Environnement stipule que chaque entreprise est responsable de l'élimination des déchets qu'elle produit. Cette disposition s'applique aussi bien aux déchets dangereux qu'aux déchets non dangereux comme les (HAU) Huiles Alimentaires Usagées considérées comme des biodéchets.

Depuis juin 2023 en l'absence de filière REP idoine, la société BIOFUEL Réunion collecte gratuitement les HAU dans les déchèteries de la CIREST sur la base d'une moyenne de 9 500 litres par an. Actuellement cette collecte est préparée à l'export vers des filières de valorisation et BIOFUEL Réunion mène en parallèle un projet de valorisation en biocarburant avec un pétrolier sur le territoire de la Réunion.

Ce renouvellement de convention permettra une continuité de service pour la collecte gratuite des huiles usagées déposées dans les PAV (Point d'Apport Volontaire) situés dans les déchèteries de la CIREST par BIOFUEL Réunion.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat jointe en annexe avec BIOFUEL Réunion.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L. 541-1 II du Code de l'Environnement, qui donne la priorité à la réduction des déchets et hiérarchise les modes de traitement des déchets ;

**VU** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, qui fixe notamment comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets dont les huiles usagées font partie ;

**VU** la délibération 2023-C125, en date du 15 juin 2023, autorisant la signature d'une première convention avec BIOFUEL pour la reprise et la valorisation des huiles alimentaires en déchèteries,

**Considérant** la nécessité de renouveler le partenariat avec la société BIOFUEL REUNION.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 48 « Pour »,**

- **DE VALIDER** les termes du présent rapport,
- **D'APPROUVER** la signature d'une nouvelle convention avec BIOFUEL Réunion,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Madame Mayline BRENNUS

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 974-249740093-20260429-2026\_C\_042-DE



**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER